



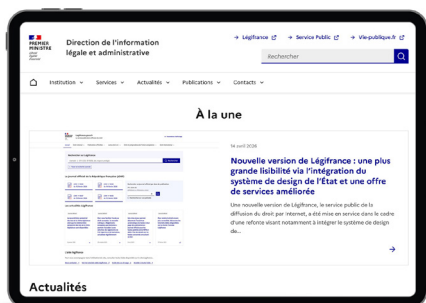
**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

La DILA, des missions d'information et de diffusion au service de tous

JOURNAL OFFICIEL | LÉGIFRANCE | BOAMP | BODACC | INFO-FINANCIÈRE
SERVICE-PUBLIC | SERVICE-PUBLIC ENTREPRENDRE | CONSEILLERS-ENTREPRISES
VIE-PUBLIQUE | LA DOCUMENTATION FRANÇAISE | IMPRIMERIE DE LA DILA



La direction de l'information légale et administrative (DILA) est une direction d'administration centrale des services du Premier ministre, placée sous l'autorité du secrétariat général du Gouvernement. Elle assure quatre missions essentielles :



Mission d'information régaliennne. Diffuser les règles de droit

Elle repose sur la diffusion des textes législatifs et réglementaires français :

- la production et la publication du *Journal officiel*, qui permet l'entrée en vigueur des textes normatifs ;
- la production de la version consolidée des lois et textes réglementaires modificateurs ;
- la mise à disposition des règles de droit (Constitution, lois, décrets, arrêtés, codes, droit et jurisprudence de l'UE, conventions collectives et accords d'entreprises...) ;
- le développement et la gestion du site Légifrance, le service public de la diffusion du droit.



Mission d'information économique. Diffuser les annonces légales

Elle consiste en la diffusion en ligne des annonces civiles et commerciales (BODACC), des annonces de marché public (BOAMP et JOUE au niveau européen), des annonces légales obligatoires (BALO), du *Journal officiel* des associations et fondations d'entreprises (JOAFE) et des informations financières réglementées des entreprises cotées (info-financiere.gouv.fr), en garantissant le respect des réglementations française et européenne et un accès large et sécurisé à ces annonces.



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité



Mission d'information administrative : offrir aux usagers une information de référence sur leurs droits et obligations et la réalisation de leurs démarches administratives

Elle est mise en œuvre à travers :

- la production de contenus pédagogiques permettant aux usagers, de gérer leur vie administrative ;
- la construction de parcours d'accompagnement usagers complets avec les contacts ciblés, des outils en ligne facilitant leurs démarches administratives et les guidant vers d'autres sites publics pertinents ;
- le développement et la gestion de [Service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) et de son pendant, dédié aux entreprises, [Entreprendre.service-public.gouv.fr](https://entreprendre.service-public.gouv.fr) ;
- la production de démarches en ligne et autres outils (lettres types, simulateurs, Cerfas...) ;
- la réponse aux demandes de renseignement administratif des particuliers et professionnels par mail et par téléphone (3939 Allô Service Public et Conseillers-entreprises).



Mission d'information citoyenne : donner accès à des contenus clairs et pédagogiques favorisant l'exercice démocratique

Elle se décline en :

- la production de contenus pédagogiques sur le fonctionnement de l'État, les politiques publiques et les enjeux du débat public sur le site Vie publique, et via les éditions *La Documentation française*, la mise à disposition de ressources (collection de rapports publics, des discours publics, des dossiers législatifs...) ;
- l'édition et l'impression d'ouvrages et documents pour le compte des administrations publiques.

Contact : dircom@dila.gouv.fr

Chiffres-clés (2025)

Plus de 900 millions de visites sur les sites de la DILA

499 collaborateurs (dont **42** agents mis à disposition par d'autres ministères) et **109** salariés de la Société anonyme de composition et d'impression des *Journaux officiels* (SACJO) travaillant exclusivement pour la DILA

684 millions de visites sur [Service-public.gouv.fr](https://service-public.gouv.fr) et [Entreprendre.service-public.gouv.fr](https://entreprendre.service-public.gouv.fr)

Près de **400 000** appels et messages d'utilisateurs traités

6,6 millions de démarches en ligne réalisées

198 millions de visites sur Légifrance et **340** millions de requêtes aux API

33 815 textes publiés au *Journal officiel*

16,3 millions de visites sur les sites d'annonces [Bodacc.fr](https://bodacc.fr), [Boamp.fr](https://boamp.fr), [Journal.officiel.gouv.fr](https://journal.officiel.gouv.fr)

4,1 millions d'annonces légales publiées

21 millions de visites sur [Vie-publique.gouv.fr](https://vie-publique.gouv.fr)

179 ouvrages publiés aux éditions de *La Documentation française*